

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires

---

## Direction générale de la prévention des risques

**Arrêté du 12 juin 2023**

**portant nomination à la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs**

NOR : TREP2310914A

*(Texte non paru au Journal officiel)*

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 12 juin 2023, sont nommés membres de la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs :

1° Au titre du collège des producteurs des catégories de produits soumis à responsabilité élargie des producteurs :

-Mme Zoé Lagarde, suppléante, représentante de la Confédération des petites et moyennes entreprises, en remplacement de M. Théo Farge ;

2° Au titre du collège des associations de protection de l'environnement agréées en application de l'article L. 141-1, des associations de défense des consommateurs agréées en application de l'article L. 811-1 du code de la consommation et des associations reconnues d'utilité publique dans le domaine de l'économie sociale et solidaire :

-Mme Charlotte Soulyard, titulaire, représentante de l'Association « Zéro Waste France », en remplacement de Mme Moïra Tourneur ;

3° Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets, y compris de l'insertion ou de l'économie sociale et solidaire :

-M. Nadjib Renai, suppléant, représentant de la Fédération des acteurs professionnels du réemploi, de la réparation, de la réduction et de la réutilisation, en remplacement de M. Emmanuel Cazeneuve.